



**ARMENTIÈRES**  
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

**S<sup>2</sup>LOW**

ID : 059-215900176-20241017-DE24140-DE

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 17 octobre 2024  
Convocation du : 11 octobre 2024  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 24

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le dix-sept octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

**PRÉSENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Céline LEROUX, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Sylvie GUSTIN, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Philémon BRUNET, Laurent DERONNE, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Michel PLOUY, Catherine DE PARIS, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Philémon BRUNET

DE24.140

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**  
**COMMISSION ARMENTIÉROISE POUR L'ACCESSIBILITÉ**  
**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

*Autorisation - Approbation*



Par délibération DE12.118 du 6 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CAAPH), ré-orientée par la délibération n° DE.14.137 du 26 septembre 2014 en Commission Armentéroise pour l'Accessibilité (CAA).

Par délibération DE20.087 du 27 août 2020, le Conseil Municipal a désigné Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Jacques DERUYTER pour siéger au sein de cette commission, Monsieur le Maire étant Président de Droit.

Suite à la démission de Monsieur Bernard HAESBROECK de son mandat de Maire et à l'élection de Jean-Michel MONPAYS en tant que Maire, il y a lieu de revoir ces désignations.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'élection a lieu au scrutin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Il est demandé aux Présidents de Groupe de proposer leurs candidats.

**Candidatures :**

**Liste Aimer Armentières et Agir pour l'Humain :** Hugues QUESTE, Martine COBBAERT

**Liste Armentières avec Fidélité et Bon Sens :** Jean-Jacques DERUYTER

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

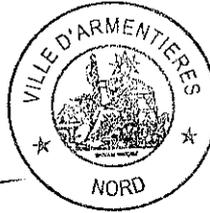
Par conséquent, sont désignés pour siéger à la Commission Armentéroise pour l'Accessibilité : Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Jacques DERUYTER



Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Philémon BRUNET**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance



**Jean-Michel MONPAYS**